

**ENJEU – Association intercommunale de Rolle et environs  
Conseil Intercommunal du 4 décembre 2024**

\*\*\*\*

**Rapport de Commission ad hoc**

**Préavis No 12-2024 : « Adoption de la stratégie de développement de structures pré et parascolaires sur le territoire d'ENJEU, période 2025-2030 »**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc composée de Madame Marie-France Bietry, de Messieurs Jean-Pierre Roland, Philippe Staub et Yannick Giroud s'est réunie le mercredi 6 novembre 2024 à Rolle dans les bureaux d'ENJEU. Madame Florence Pernet et Messieurs Pierre-Alain Buttex et Claude Molteni étaient excusés.

Madame la Présidente du CODIR Sylvie Mery et Madame la 2ème Vice-Présidente Viviane Subri étaient présentes afin de commenter le préavis à la commission. Les membres de la commission tiennent ici à les remercier pour les informations données et les réponses obtenues à toutes les questions posées.

**Remarques générales et informations complémentaires**

La FAJE est l'organisme qui est chargé de redistribuer les subventions cantonales pour le développement du pré/parascolaire. Ce dernier a demandé à ENJEU que soit formalisée, dans un document à adopter par le Conseil intercommunal, une stratégie à l'horizon 2025-2030 afin de confirmer son soutien. ENJEU s'applique donc à remplir cette exigence et profite aussi ainsi de communiquer clairement auprès des 11 communes du territoire. Le document en question à adopter est le préavis soumis au vote ce jour.

Ce document, bien que non financier, lie ENJEU de manière formelle tant en matière des projets spécifiques qu'en matière de temporalité. Un suivi est effectué par la FAJE, et ENJEU est tenu de rendre compte des engagements mentionnés.

Bien que peu probable, la FAJE aurait toute latitude pour réduire ou supprimer certains subsides accordés à ENJEU en cas de stratégie non adoptée, non suivie voire non satisfaisante, ou en cas de non-adoption de la stratégie par notre conseil.

En termes de places à créer dans le domaine préscolaire, 22 sont déjà en cours à Luins, la stratégie concerne donc principalement 88 places. 180 places sont considérées pour le domaine parascolaire.

Le second objectif relevé par la FAJE, soit le taux de remplissage des places d'accueil n'est pas traité explicitement dans la stratégie car déjà rempli selon le CODIR.

L'accueil en milieu familial (Mamans de jour) ne fait pas partie de la présente stratégie. D'autres actions de sensibilisation sont en cours à un niveau plus régional voire cantonal pour tenter de relancer et revaloriser ce mode de garde qui est en diminution.

L'étude Microgis prend en compte les possibles terrains constructibles du territoire qui, s'ils étaient urbanisés, généreraient une augmentation de la population et par conséquent une demande de places d'accueil à terme. De la même façon, la future ouverture du centre d'accueil « RivesRolle » est prise en compte, bien que l'effet serait uniquement porté sur des places en scolarité obligatoire.

**Analyse**

La commission dans son ensemble considère comme une bonne chose de pouvoir formaliser une stratégie quinquennale qui tend à atteindre 50%, voire plus, des besoins projetés sur la base de l'étude Microgis. Les accueils pré et parascolaires sont indubitablement bénéfiques pour la société, les familles et l'économie.

La commission prend également acte que selon la Loi sur l'accueil de jour de l'enfance nous devons tendre à une offre suffisante en places d'accueil.

La Commission comprend les engagements proposés et les considère comme pragmatiques. Elle encourage cependant ENJEU à réfléchir à une stratégie à plus long terme et plus ambitieuse, qui pourrait par exemple proposer des projets plus importants, afin d'éviter de « construire trop petit » et éventuellement économiser des efforts et de l'argent, à terme.

De la même manière, l'horizon 2030 semble particulièrement proche, surtout en matière d'aménagement du territoire et de construction immobilière. La commission considère que les calendriers proposés sont très optimistes mais, n'ayant pas tous les éléments en main, fait confiance au CODIR qui confirme l'aspect réaliste de ces projets.

Les projets présentés dans le préavis sont ceux qui sont suffisamment avancés pour être mentionnés dans la stratégie, bien qu'une certaine part d'incertitude demeure (plans d'affectation, recours, oppositions, coûts, etc.). Cependant la Direction d'ENJEU mentionne travailler sur certaines autres solutions qui pourraient être activées le cas échéant.

### **Volet financier**

Le document soumis ne présente pas d'estimation des coûts de construction ni des coûts pérennes d'exploitation. La commission le regrette car l'adoption d'une stratégie devrait contenir un volet dédié au financement et non pas uniquement à l'offre de la prestation.

La stratégie de développement engendrera évidemment des coûts supplémentaires annuels pour les communes. En l'absence de plus de détails, une estimation des coûts de fonctionnement peut être faite sur la base des coûts par place (CHF 10'000 et CHF 15'000 selon le type). La clé de répartition éclairera sur la charge entre les communes du montant total, qui s'élève à priori à plus de 3 millions par an.

Chaque projet fera l'objet d'un préavis et sera voté séparément, comme de coutume. Les coûts du projet concerné seront alors présentés et le préavis soumis à la commission des finances. L'ensemble des conseillers·ères sera alors appelé à valider ou non le préavis.

Certaines pistes de limitation des coûts ont été évoquées par la commission, particulièrement concernant les Directions (mutualisation) et les Intendances (externalisation). Le CODIR a pris note de ces remarques.

### **Conclusions**

Au vu de ce qui précède et des informations portées à notre connaissance, la Commission vous demande à l'unanimité de ses membres, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter les conclusions suivantes :

#### **Le conseil intercommunal d'Enfance et Jeunesse**

- Dans sa séance du 4 décembre 2024.
- Vu le préavis du Comité de Direction.
- Entendu le rapport de la Commission ad hoc.
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

#### **Décide**

- D'adopter le préavis No 12-2024 de stratégie de développement de structures pré et parascolaires sur le territoire d'ENJEU, période 2025-2030.

Rolle, le 11 novembre 2024

Les membres de la Commission ad hoc:

Marie-France Bietry

Jean-Pierre Roland

Philippe Staub

Yannick Giroud - Président rapporteur